

Le Président

Claude PHILIPPE

Circulaire Technique N°20

Procédures administratives Formations Evalueurs ENF

- Les formations **d'Assistants Evalueurs & d'Evalueurs ENF1** sont mises en place par les Comités Interrégionaux ou régionaux de la FFESSM ou par les CODEP de la FFESSM. La structure territoriale représentative pourra faire délégation de ces formations à sa commission territoriale de nage avec palmes.
- Les formations d'Assistants Evalueurs & d'Evalueurs ENF1 sont dirigées par un cadre, au moins, ENF2 de la FFESSM.
- Les candidats des formations d'Evalueur et d'Assistant Evalueur peuvent être regroupés au sein d'une même session de formation.
- Les candidats des formations d'assistants évalueurs et d'évalueurs ENF1 doivent remplir les prérogatives fixées par le cahier des charges FFESSM :
 - être licencié FFESSM
 - **être initiateur d'une des commissions nationales sportives ou technique.**

Les sessions de formations ENF1 et ENF2 font l'objet de formations distinctes

- Les formations **d'Assistants Evalueurs & d'Evalueurs ENF2** sont mises en place par la FFESSM par le biais de la commission nationale de nage avec palmes qui donne délégation aux Commissions Régionales.
- Les formations d'Assistants Evalueurs & d'Evalueurs ENF2 sont dirigées par un cadre ENF3 de la FFESSM.
- Les candidats des formations d'Evalueur et d'Assistant Evalueur peuvent être regroupés au sein d'une même session de formation.
- Les candidats des formations d'assistants évalueurs et d'évalueurs ENF2 doivent :
 - être licencié FFESSM
 - **être MEF1 nage avec palmes**
 - posséder la qualification sous-jacente (évalueur ENF1 formé par la FFESSM)
 - avoir participé à deux sessions de passage de tests E.N.F. dans l'une des fédérations membres du Conseil Interfédérale des Activités Aquatiques (CIAA).

Pour garder les prérogatives de l'évalueur ENF1 et ENF2, il faut être à jour de sa licence à la FFESSM.

Les sessions de formations ENF3 font l'objet de formations distinctes

- Les formations **d'Évaluateurs ENF3** sont mises en place par la FFESSM et par délégation à la commission nationale de nage avec palmes ; et sur demande à la Commission Nationale pour les Commissions Régionales.
- Les formations d'Évaluateurs ENF3 sont dirigées par un cadre **ENF3 - Formateur** de la FFESSM.
- Les candidats des formations d'assistants évaluateurs et d'évaluateurs ENF3 doivent :
 - être licencié FFESSM
 - **être MEF1 nage avec palmes**
 - posséder la qualification sous-jacente (évaluateur ENF2 formé par la FFESSM)
 - avoir participé à deux sessions de passage de tests E.N.F. dans l'une des fédérations membres du Conseil Interfédérale des Activités Aquatiques (CIAA).

Pour garder les prérogatives de l'évaluateur ENF3, il faut être à jour de sa licence à la FFESSM.

Un numéro d'identifiant Evaluator ou Assistant Evaluator est attribué exclusivement par la F.F.E.S.S.M. ou une de ses structures déconcentrées représentée par le cadre formateur : chaque région donne son propre numéro d'ordre.

N° de la Fédération au sein du CIAA : FFESSM :		N° de département du lieu de délivrance			Année de délivrance		N° d'Évaluateur ou d'Assistant Évaluateurs			Nature de la Formation : 1 pour ENF1 2 pour ENF2 3 pour ENF3		Profil du candidat : E= Evaluator A= Assistant	
0	2												

A l'issue de chaque session de formation, une attestation de stage de formation est délivrée par le cadre formateur de la session (club agréé, CODEP, CRNAP).

Suite à chaque formation, la structure organisatrice devra envoyer le bordereau officiel 'Résultats session de formation ENF' (bordereau sur le site de la Commission Nationale à la rubrique E.N.F.) dûment complété à

Madame Malou ZIMMER secretaire_formation@nageavecplmes-ffessm.com

Ces bordereaux devront, **impérativement**, être renseignés avec la police Calibri 10 – tout en majuscule – avec uniquement l'année de naissance – sans aucun surlignage ou changement de couleur.

Procédures administratives Sessions de passage des Tests ENF

- Les sessions de passage des tests ENF sont mises en place selon le protocole du cahier des charges ENF.
- **TOUTES** les sessions doivent, obligatoirement, être inscrites au calendrier national des formations par l'intermédiaire de sa Commission Régionale de nage avec palmes. Pour 2015, les sessions non inscrites seront refusées par la C.N.N.P.
- A l'issue de chaque session l'organisateur doit envoyer au secrétariat formation le bordereau officiel correspondant à chaque niveau : Sauv'nage – Pass'sport – Pass'compétition. Ces bordereaux devront, **impérativement**, être renseignés avec la police Calibri 10 – tout en majuscule – avec uniquement l'année de naissance – sans aucun surlignage ou changement de couleur.

Madame Malou ZIMMER secretaire_formation@nageavecpalmes-ffesm.com

